



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 01/21

Séance du Conseil communal du
mercredi 10 février 2021 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 39^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 1^{ère} de cette année 2021 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président invite à honorer la mémoire de M. Michel Gaudin, disparu au le 10 janvier 2021. M. Gaudin, 77 ans, était maraîcher et cultivait, en autres, les terrains du Laviau. M. Gaudin a été membre du Conseil communal de Saint-Sulpice de 1979 à 2010. M. Gaudin était membre de la société de l'Abbaye, membre actif de l'amical des sapeurs-pompiers et membre de la société de gymnastique. J'invite le Conseil à respecter une minute de silence en sa mémoire.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 29 janvier 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	59
Excusés :	9 Mmes Aufrère et Graetzel MM. Affolter, Hauschild, Hirsch, Lehmann, Liechti, Quintas et Walpen
Absents :	2 MM. Bizzo et M Hanlon
Présents :	48
Majorité absolue :	25

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie.
La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 février 2021

M. le Président indique qu'un postulat intitulé « Rétablir un logo qui respecte les armoiries de la commune de Saint-Sulpice » a été déposé par M. Laurent Clerc et propose de l'introduire à l'ordre du jour.

Mme Probst : Je demande une suspension de séance pour discuter de cet amendement, lié au postulat, qui est déposé à la dernière minute.

Cette proposition étant soutenue par plus d'1/5 de l'effectif du Conseil, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

Reprise de la séance.

M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement No 1 à l'ordre du jour.

L'amendement No 1 est rejeté par 22 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention

La Municipalité propose un amendement à l'ordre du jour afin d'introduire une proposition de résolution au Conseil communal « soutien aux commerces locaux ».

M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement proposé par la Municipalité.

L'amendement No 2 est accepté par 45 voix pour et 2 abstentions

M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour, tel qu'amendé.

L'ordre du jour amendé est accepté par 43 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

PV N° 08/20

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Laurent Clerc : Lors de notre séance du 16 décembre, je n'étais pas absent mais arrivé en retard.

M. Chappuis : Dans mon intervention en page 23, il manque un mot dans la deuxième phrase qui doit être : « Nos armoiries se blasonnent ainsi.... »

Mme Michel : Dans mon intervention en page 19, il faut corriger la troisième phrase qui est : « Le COVID a mobilisé le personnel de manière importante.... »

M. Allemann : Dans mon intervention en page 21, il faut changer « 6 ans » par « 5 ans ».

M. Gygax : Dans mon intervention en page 18 il faut corriger le mot préavis qui est écrit « prévis ».

Mme Burrus : Dans mon intervention en page 21, il faut corriger les deux dernières phrases comme suit : « Cela m'inquiète par rapport aux préalables qui sont donnés et les répercussions futures, vue la conjoncture actuelle. Je pense qu'il faudra que nous soyons très attentifs... »

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 08/20 du 16 décembre 2020 est accepté par 42 voix pour et 5 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Les restrictions selon l'arrêté du 2 décembre 2020 du Conseil d'état sont toujours en vigueur. Je vous rappelle donc qu'en résumé il faut respecter une distance entre vous d'au moins 1,5 mètre que le port du masque est obligatoire, sauf pour l'orateur et le public n'est pas autorisé, à l'exception de la presse.

Ma première communication concerne les formations. Après plusieurs tentatives avortées nous avons voulu aller de l'avant en accord avec M. Hirsch, M. Raymond et Mme Theumann. Nous avons décidé d'organiser ces formations par petits groupes de 4 participants plus M. Raymond. Une première séance est planifiée le 24 mars prochain, de 18h00 à 19h30, dans la salle des commissions. La séance suivante aura lieu le 31 mars, au même horaire et au même endroit. Les personnes qui désirent y participer sont priées de s'annoncer auprès de moi ou de la secrétaire du Conseil. Les premiers arrivés seront les premiers servis mais priorité sera donnée aux membres de la commission de gestion et des finances.

Ma deuxième communication concerne le plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois. Le 24 mars prochain, la Municipalité va déposer le préavis concernant ce plan directeur intercommunal qui doit être validé par les 8 communes. Une séance d'information destinée aux commissions et organisée par le SDOL, aura lieu le 23 mars. Il semble important que notre commission puisse participer à cette

séance et je propose donc de nommer une commission ad hoc, avant le dépôt du préavis, avec présidence à l'ASSE. J'ai également demandé à M. Benoît Biéler, responsable de ce plan directeur, de venir le présenter lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Je vous donne maintenant lecture du courrier recommandé que j'ai reçu :

Monsieur le Président du Conseil communal,

J'ai vu que sur les documents officiels de la commune, sur le logo en haut à gauche, que la croix sur notre magnifique église avait disparu.

Est-ce une erreur de l'imprimeur ou est-ce une décision prise par le Conseil communal ?

Merci pour votre réponse

Cordiales salutations

Micheline Gaudin (et 4 autres signataires)

Je remettrai ce courrier à la Municipalité afin qu'ils puissent y répondre.

Ma dernière communication concerne les votations et élections du 7 mars prochain. Le dépouillement est prévu comme suit : le matin de 8h00 à 1230 environ : dépouillement des objets de votations fédéraux et l'élection à la Municipalité par les membres du Bureau. L'après-midi sera consacré au dépouillement des élections au Conseil communal par les membres du Bureau, 10 membres du Conseil et volontaires ainsi que des membres de l'administration communale. Les vice-présidents auront la charge de traiter les cas litigieux. Les observateurs des groupes politiques sont autorisés (1 par parti). Une première formation pour ce dépouillement est en ligne et la répétition générale est prévue à 17h00 le 23 février, dans la salle du Conseil.

Evénements à venir : Nos prochaine séances auront lieu les 24 mars et 21 avril 2021 dans cette même salle.

Il a été convenu avec Mme la Préfète que l'assermentation du nouveau Conseil communal aura lieu le 16 juin.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : En réponse au postulat de M. Dubuis et consorts, demandant d'étudier la possibilité de planter des arbres sur les terrains communaux, j'ai le plaisir de vous informer des travaux entrepris en réponse à ce souhait. Le service de la voirie a procédé à la plantation de :

- 4 arbres le long du chemin, après le refuge du Laviau (4 érables champêtres)
- 5 arbres au bord du lac, en dessous du chemin du Marquisat (1 bouleau, 2 chênes et 2 saules)
- 5 arbres au bas du parc du Russel, le long de l'avenue du Léman (5 liquidambars)
- 2 arbres au parc des Pierrettes (2 liquidambars)

Soit au total 16 arbres d'essences adaptées.

Ma deuxième communication concerne la renaturation de la Chamberonne.

Vous avez peut-être pris connaissance du projet qui a été mis en avant dans la presse à la fin de la semaine passée et qui fait suite au dépôt d'un préavis par la Ville de Lausanne.

Pour contenir le débit des crues, des travaux vont être entrepris au niveau de l'UNIL. Dans le même temps, le gabarit de la Chamberonne va être élargi et renaturé entre la RC1 et le lac. Il est également prévu la création d'une île aux oiseaux au large de l'embouchure côté Dorigny. L'ensemble de ce projet n'a cependant qu'un impact négligeable sur notre commune : la rive ouest sera légèrement corrigée afin de répondre aux normes exigées par le canton. D'autre part, aucune participation financière pour notre commune n'est mentionnée dans le préavis. Ces projets bénéficieront des subventions cantonales et fédérales.

M. Panzera : J'ai 3 communications à vous faire :

Rupture du tuyau d'évacuation des eaux usées de la STRAP Chamberonne à la CISTEP

La semaine dernière, lors d'un contrôle de la dernière STRAP avant la CISTEP, la société Cand-Landi a découvert une fuite sur la conduite de concentration après la pompe. Celle-ci est due à de l'usure (corrosion) qui pourrait, si rien n'est fait, occasionner la rupture de cette conduite et amener 160 litres/seconde d'eaux usées dans le lac, générant une pollution majeure, pendant plusieurs jours.

Après analyse rapide de plusieurs scénarios d'intervention, un bypass doit être installé en urgence, pour un montant estimé à CHF 28'000.—, afin de permettre les travaux de réparations qui ont débuté ce lundi 1er février. Ceux-ci nécessitent le reroutage des eaux usées durant la période de remplacement du tuyau défectueux, planifié la semaine du 15 au 19 février, et dont le temps requis à cette opération prendrait entre 2 et 3 jours. Le coût du remplacement du tuyau n'est pas encore chiffré, car on ne connaît pas encore l'état de celui-ci dans sa totalité.

Une première estimation est faite à hauteur maximum de CHF 50'000.— pour l'ensemble des travaux des intervenants. La DGE et la CISTEP ont été informés de la situation lundi 1er février, après une réunion des principaux intervenants sur le site.

Promotion d'un Serpeliou au commandement du SDIS Chamberonne

Les municipalités d'Ecublens, de Chavannes et de St-Sulpice ont approuvé la nomination du sergent-major Léandre Equey, ch. de l'Ochettaz 9 à St-Sulpice, au grade d'adjudant avec effet au 12 mars 2021 et au grade de lieutenant avec effet au 11 mars 2022, après qu'il ait suivi avec succès le cursus de formation de l'ECA. Nous le félicitons de cette promotion et le remercions pour son engagement.

Dérogation de délivrance de macarons de parking sur le domaine public

La municipalité a décidé de déroger, à titre exceptionnel, au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique (RSPR), à l'octroi de macarons mensuels pour des habitants soumis à des obligations de télétravail émises par l'Office Fédéral de la santé Publique, et ceci durant la période prescrite par cet office. Une attestation de télétravail émise par leur employeur sera nécessaire pour l'obtention dudit macaron provisoire. Vous trouverez plus d'informations à ce propos sur le site web de la commune.

M. Brandt : J'aimerais juste revenir sur la nécessité pour nos conseillers de participer à la séance d'information sur le plan directeur intercommunal et sur la possibilité que vous avez ensuite de siéger, par commune, pour approfondir les questions. Même si ce plan n'a pas un impact direct sur la vie de tous les jours, ce plan sera un outil très important pour les autorités au cours des prochaines années.

Mme Merminod : J'ai trois communications à vous faire.

Droit de préemption : la Loi Vaudoise sur la Préservation et la Promotion du Parc Locatif octroie aux communes la possibilité d'exercer un droit de préemption lorsque des particuliers vendent une parcelle. Elle peut donc s'immiscer dans une transaction privée, versant le montant initialement prévu. La Municipalité peut ainsi faire valoir ce droit chaque fois qu'une parcelle est à vendre. Cette possibilité est soumise à trois conditions cumulatives :

- Elle doit viser la création de Logements d'Utilité Publique (logements bénéficiant d'une aide à la pierre, logements protégés, logements pour étudiants pour lesquels l'état contribue par un prêt, logements à loyer abordable)
- Elle doit répondre à une pénurie dans le district concerné (ce qui est le cas dans notre district, compte tenu du faible taux de logements vacants)
- La surface de la parcelle visée doit être au moins de 1500 m² (sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal ou si elle est attenante à un terrain propriété de la commune)

Récemment, la Municipalité a dû se prononcer sur le cas d'une parcelle située dans le périmètre du PPA Le Coteau. La Municipalité a, d'emblée, estimé qu'elle n'avait pas de raison de faire valoir son droit de préemption pour cette parcelle car le lieu n'était pas adapté à la construction de LUP. Cependant, la Municipalité a tenu à informer la commission immobilière et le Conseil communal de cette possibilité. La commission immobilière a accepté la décision de la Municipalité de ne pas requérir cette parcelle. Cette possibilité est susceptible de se représenter à l'avenir et la Municipalité pourrait alors décider d'en faire usage, or le délai pour faire valoir de préemption est extrêmement court (40 jours depuis l'avis du propriétaire). Certaines communes ont mis sur pied une procédure qui permet de réagir très rapidement en passant souvent par des délégations ou des crédits cadre pour l'acquisition de parcelles, octroyés en début de législature.

Il nous a semblé important que la Municipalité suivante dispose des outils qui permettraient de ne pas passer à côté des occasions qui se présenteront. Cela peut passer par une délégation de compétences, par une consultation préalable de la commission immobilière ou par d'autres processus à mettre en place mais c'est un sujet qui devrait être abordé en début de législature. La politique du logement doit être prise en mains par les autorités communales et particulièrement à Saint-Sulpice où les loyers sont souvent très élevés ce qui empêche souvent nos jeunes et nos seniors de rester dans la commune.

Bons COVID : Les derniers bons ont été transmis lundi. Au total 4889 bons ont été envoyés et 3383 bons ont été utilisés. Parmi les bons utilisés 76% l'ont été dans des commerces locaux, 14% chez les restaurateurs, 6% dans les instituts de bien-être, 3% pour les sports et divertissements et 1% dans les garages/carrosseries. Nous avons budgété CHF 100'000.— et CHF 67'660.— ont été utilisés.

Ferme pédagogique : Depuis quelques mois, la commune a mis à disposition une partie de la parcelle 152 pour un projet de ferme pédagogique. C'est un projet pilote soutenu par l'établissement scolaire et le canton. L'idée est d'accueillir des groupes d'enfants et de les mettre en contact avec la nature, de leur faire comprendre son fonctionnement et de leur donner ainsi le goût de la préserver. C'est une habitante de Saint-Sulpice, enseignante dans l'établissement scolaire, qui a travaillé d'arrache-pied sur ce projet. Elle peut maintenant accueillir des groupes d'enfants pour différents ateliers. Il y a aussi des enfants de Croqu'Pomme, de l'Ecoline et de l'UAPE.

Ce terrain est mis à disposition pour une année et renouvelable tant que la Municipalité n'a pas de projet bien défini pour l'utilisation de ce terrain. Il s'agissait de permettre à ce projet de démarrer car il va rejoindre, à terme, la ferme de Bassenges.

Mme Theumann : J'ai trois communications à vous faire.

Etats des lieux sur la réforme de la péréquation:

A la fin de l'année passée, le Grand Conseil a rejeté l'amendement sur l'accord passé avec l'UCV, qui demandait la reprise ou l'allègement de la facture sociale par le Canton. Cette demande n'est maintenant soutenue qu'à travers l'initiative populaire "SOS Communes" dont la récolte de signatures a débuté en janvier 2021. L'UCV et l'AdCV continuent leurs discussions avec l'Etat quant à la réforme du système péréquatif, sans résultat concret pour le moment.

Parking à vélo au Centre du village

Celui-ci a été déplacé afin de permettre aux grands vélos, plus spécifiquement ceux avec des grandes roues de pouvoir se garer.

Commission du Fonds DD

La commission a siégé la semaine passée pour la première fois. Le programme est en bonne voie et nous espérons pouvoir le lancer tout bientôt.

Suite à l'appel aux candidatures, nous avons reçu plus de réponses que prévues, de nombreuses personnes motivées par cette thématique et expérimentées que ce soit dans les secteurs de l'énergie, de l'emballage recyclé, de la biodiversité, académique, etc.

Nous avons donc une commission à 10 membres, que je vous présente maintenant:

Membres du Conseil : M. Quentin Bizzo et Mme Carmen Fankhauser

Habitants de Saint-Sulpice : Mesdames Sidonie Fandard et Emilie Gachoud
Messieurs Arnaud Bifrare, Constant Signarbieux et Pierre-Alain Probst

Membres de l'administration : La déléguée au Développement Durable
Le chef de la voirie, uniquement consultant externe bénévole
Moi-même, en tant que présidente de la commission.

5. Dépôt du préavis N° 01/21 Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000. — pour traiter le postulat de Mme Michel & Cst « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune »

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 01/21.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le préavis N° 01/21.

Une commission ad hoc sera nommée, présidée par les SCD et remettra son rapport d'ici le 11 mars 2021 auprès du Président du Conseil.

6. Dépôt du préavis N° 02/21 Demande de crédit de CHF 269'000.— pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis

La Municipalité a quelque chose à ajouter

Mme Merminod : Dans les travaux proposés il est convenu, d'une part, de transformer la salle des maîtres en 2 salles de classe, de déplacer la salle des maîtres dans l'appartement du concierge et de faire aussi une salle de dégagement. D'autre part, La chaleur est un problème persistant depuis l'ouverture de l'école et nous avons essayé diverses choses pour rafraîchir l'école, sans succès. Il est donc nécessaire d'ouvrir les fenêtres pour créer un courant d'air et évacuer la chaleur, or, pour cela, il faut installer des garde-corps pour des raisons de sécurité.

Certains parents et certains enseignants nous ont également demandé d'agrandir l'abri extérieur mais étant donné les finances de la commune, nous nous sommes limités au strict nécessaire dans ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 02/21.

M. Bähni : On nous propose de créer deux nouvelles salles de classe, ce qui est une bonne chose, mais le préavis ne mentionne pas l'aménagement en mobilier. Les enfants auront certainement besoin de chaises, de tables, de tableaux mais le préavis n'en parle pas.

Mme Merminod : Au point 6 du préavis, nous avons indiqué, point 90 « Mobilier » un montant de CHF 44'000.—.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose que la commission de gestion et des finances traite cet objet.

Mme Berner : Je me demande pourquoi ce préavis devrait être traité par la commission de gestion et des finances. Il s'agit effectivement d'une demande de crédit mais comme pratiquement tous les préavis.

M. Mouvet : Je voudrais rappeler que pour la construction du collège, pour un budget 100 fois plus élevé, c'était une commission ad hoc qui s'était chargée du préavis.

M. Gygax : Je rappelle que c'est le bureau qui décide seul de l'attribution des préavis aux commissions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le préavis N° 02/21.

Suite aux demandes réitérées de plusieurs membres du Conseil, M. le Président décide que la commission de gestion et des finances sera remplacée par une commission ad hoc.

Une commission ad hoc sera donc nommée, présidée par l'ASSE, et remettra son rapport d'ici le 11 mars 2021 auprès du Président du Conseil.

7. Dépôt du préavis N° 03/21 Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Merminod : Il s'agit du préavis N° 06/20 qui a été retiré et retravaillé pour tenir compte des problèmes liées à la pandémie. Ce préavis est commun à toutes les communes du FERL. Les modifications portent principalement sur deux points :

- l'augmentation des taxes de séjour
- les personnes assujetties à la taxe et les logeurs sont solidairement responsables du paiement de la taxe de séjour.

Une séance commune à toutes les commissions aura lieu le 1^{er} mars, à 19h00, à la salle de spectacles de Crissier en présence de M. Steeve Pasche, directeur de l'Office du Tourisme de Lausanne et de M. Fabrice Bernard, conseiller à la Municipalité de Lausanne, qui a beaucoup travaillé sur ce préavis. Je donnerais l'adresse exacte à Mme Aguilar qui pourra ainsi la transmettre aux commissionnaires.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 03/21.

M. Pache : Avec une augmentation très importante de la taxe de séjour, que va-t-il rester dans les caisses communales sous forme de fonds non-affectés ?

Mme Merminod : Toutes les taxes de séjour sont affectées à des activités touristiques. Il n'y a pas de taxes non-affectées.

M. Gygax : Le tableau en page 11 du préavis devrait être complètement revu car il est basé sur des chiffres de 2018 qui ne sont plus du tout réalistes. En effet, des projections faites sur la base des années précédentes ne peuvent plus être considérées comme fiables puisque notre hôtellerie est aujourd'hui sinistrée à 60% et que certains établissements mettent la clé sous la porte.

J'aimerais aussi que la commission de gestion et des finances se prononce sur la contradiction de ce préavis avec le vœu qu'elle a énoncé à la Municipalité de sortir du FERL du fait des faibles prestations obtenues par notre commune. Il est vrai toutefois que le FERL ne peut se prononcer que sur des projets existants et durant les dernières années, ces projets étaient tous inférieurs au montant contributif de notre commune. J'aimerais donc que la commission de gestion et des finances nous indique si elle maintient son vœu afin que la commission en tienne compte et ne soit pas en porte-à-faux avec celui-ci.

Mme Merminod : Dans le règlement vous pouvez voir qu'il y a un article 7, intitulé « Cas de rigueur » qui a été introduit pour parer aux pertes dont on parle. Nous sommes conscients qu'il faudra du temps pour remonter le tourisme. Néanmoins, des mesures ont été prises, des publicités ont été faites notamment en Suisse alémanique et ont bien fonctionné. Ceci dit, la question de la commission de gestion et des finances était d'étudier la possibilité de sortir du FERL et de faire une réflexion à ce sujet, ce que la Municipalité a fait.

Ceci étant dit, nous pouvons à la fois nous prononcer sur la modification du règlement proposée par le présent préavis et étudier plus en détail la question d'une éventuelle sortie du FERL.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le préavis N° 03/21.

Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ASSE, et remettra son rapport d'ici le 11 mars 2021 auprès du Président du Conseil.

8. Proposition de résolution au Conseil communal – soutien aux commerces locaux

La Municipalité a quelque chose à ajouter

Mme Theumann : Le COVID n'en finit pas de sévir et de frapper durement une partie de l'économie. Concernée par cet état de fait, la Municipalité a estimé que les entreprises les plus touchées sur notre territoire sont sans nul doute les restaurateurs. En effet, la deuxième vague les a forcés à fermer 5 semaines, fin 2020, et cette situation continue, sans perspective d'ouverture.

Fin janvier, la Confédération et le Canton ont finalement mis sur pied des programmes d'aide aux cas de rigueur, qui s'appliquent notamment à cette catégorie de commerces. Ces mesures tiennent compte du déficit du chiffre d'affaires 2020 comparé aux 2 années précédentes mais ne couvrent pas 2021.

Le soutien financier que nous souhaitons aujourd'hui apporter à ces entreprises serait un coup de pouce pour leur permettre de faire face à leurs échéances de ce début d'année.

L'automne passé, vous aviez accepté l'allocation d'un Fonds de CHF 53'000.— pour aider les sociétés en difficulté lors de la première phase du COVID. Les modalités d'octroi de ce fonds sont aujourd'hui légèrement différentes puisque nous ne ciblerions que les restaurateurs, avec une aide aux loyers d'un montant identique pour chacun d'entre eux de CHF 9'000.- (CHF 5'300 résiduel du Fonds, et CHF 3'600.- résiduel de l'action des Bons d'après l'amendement au préavis 15/20) Cette simplification des modalités d'octroi nous est dictée par l'urgence car le fonds doit être comptabilisé dans les comptes 2020, soit d'ici la fin du mois.

Cette résolution, vous l'avez compris, va dans le même esprit que le préavis N° 15/20 et la Municipalité désire obtenir votre aval via un vote consultatif. Son souhait étant que ces entreprises perdurent pour que chacun, la crise finie, puisse continuer à profiter d'une offre diversifiée de restaurants sur notre commune.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote consultatif sur cette proposition de résolution.

La proposition de résolution est acceptée par 45 voix pour et 2 abstentions.

9. Nominations

M. le Président : Nous devons nommer un remplaçant à la commission du Laviau.

Mme Probst, pour l'ASSE, présente **M. Robert Plass**, suppléant à Mme Christine Parent, démissionnaire, et M. Plass accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, M. Plass est nommé tacitement et félicité.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : rien à signaler

APREMADOL - Mme Michel : Nous avons eu une séance le 28 janvier en visioconférence. Le Canton a mandaté les CMS pour procéder à la vaccination des personnes de plus de 75 ans et des personnes à risque, dès le 2 février. Les frais de déplacement seront pris en charge par le Canton et le bureau de transport des personnes à mobilité réduite se chargera des déplacements. 95% des personnes suivies par le CMS souhaitent être vaccinées mais voudraient être vaccinées à domicile. Le budget qui paraissait très déficitaire sera peut-être finalement favorable.

ARASOL - Mme Berner : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : rien à signaler

ORPC - M. Golaz : rien à signaler

PolOuest – M. Piller : Nous aurons une séance le 24 mars et M. Combes et moi-même seront donc absents pour la prochaine séance du Conseil.

SDOL – M. Bähni : rien à signaler

10. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : Je reviens sur la déclaration de la Municipalité quant à la dérogation exceptionnelle de l'octroi de macarons en cas de télétravail. Les critères du règlement sont clairs et ils ont été votés par le Conseil communal. Soit on remplit les critères et on a le droit à un macaron soit ce n'est pas le cas. Qu'est-ce que le télétravail change à cette question ? Dans ce cas, pourquoi ne pas faire de dérogations pour les cas de maladie, de chômage, d'accident, de vacances ou autres. La Municipalité réagit-elle à la pression de certains habitants qui ont publiquement manifesté leur mécontentement car ils ne remplissaient pas les critères pour l'obtention dudit macaron ? Cela prouve en tout cas que ce règlement est une mauvaise idée et qu'il prive la commune de plusieurs milliers de francs de rentrées annuelles. La Municipalité devrait donc avoir le courage, soit de faire respecter le règlement, soit de l'annuler.

M. Mouvet : Je reviens sur la décision du bureau de nommer la commission de gestion et des finances pour l'examen du préavis N°02/21. J'estime que cette décision est une erreur, si je me réfère à notre règlement. Je voudrais vous donner lecture de l'article 96 de notre règlement : « La commission de gestion et des finances examine l'administration de la municipalité. Elle est chargée essentiellement de l'examen du budget, des comptes annuels, des préavis de la municipalité relatifs aux crédits supplémentaires, à l'arrêté d'imposition, aux emprunts et aux cautionnements, au plafond de l'endettement. » Nous ne sommes dans aucun des cas énumérés. Je reviens également sur l'article 38 b) : « Les commissions ad hoc sont les commissions nommées de cas en cas et chargées d'examiner les propositions de la municipalité ». Nous sommes bien dans ce cas ici et je voudrais donc que ce préavis soit examiné par une commission ad hoc.

Ma deuxième intervention concerne le plan directeur intercommunal. En 2016, lorsque ces travaux ont été commencés, la notion de plan directeur intercommunal n'existait pas et il n'y avait que des plans directeurs communaux. Il a été convenu que c'était l'ensemble des 8 communes qui développeraient ce plan directeur et qu'à ce plan serait adjoint un cahier spécifique à chacune des communes, élaboré par la municipalité de chaque commune, et qui formeraient ensemble un plan directeur communal. Sommes-nous toujours dans cette configuration ? Existe-t-il un cahier spécifique à Saint-Sulpice qui compléterait le plan directeur intercommunal ?

M. Brandt : La loi ayant changé depuis le 1^{er} septembre 2018, la notion de plan directeur intercommunal existe désormais et nous sommes pionniers dans ce domaine dans notre district.

Le corpus soumis à votre décision est le corpus intercommunal et on voit de plus en plus que les questions de planification à l'échelle d'un plan directeur sont supra communales, ne serait-ce que dans le domaine de la mobilité. Il existe par contre un autre cahier qui est en voie de finalisation et qui est celui des mesures. Ces cahiers sont spécifiques à chaque commune mais ne sont pas soumises au vote du Conseil communal. Ce sont uniquement des instruments de travail pour les autorités.

M. le Président demande à consulter rapidement les chefs de groupes au sujet de la commission pour le préavis N°02/21.

M. le Président : Après consultation des chefs de groupes, je reviens sur ma décision et le préavis N°02/21 sera donc examiné par une commission ad hoc.

M. Richards : Lors de la dernière séance, la Municipalité a signalé que le projet des Jordils était en discussion. Votre concertation interne est-elle maintenant finie ?

M. Brandt : Depuis la dernière séance, la commission a reçu les documents qui manquaient et, sauf erreur, la commission doit se réunir mercredi prochain.

Mme Fankhauser : Je reviens sur la question du macaron. Certaines personnes n'ont pas la chance d'avoir une maison avec une place de parking. J'ai été interpellée par des personnes qui m'ont demandé pourquoi des mesures n'étaient pas mises en place alors que le télétravail était imposé. Je salue donc cette décision de la Municipalité. Je regrette cependant qu'on n'ait pas pris un autre type de mesures car j'ai téléphoné à Polouest et on m'a dit que la commune pouvait faire la demande de suspendre les amendes pour le parking pendant la période de télétravail imposé. Par ailleurs le lieutenant de police que j'ai eu au téléphone m'a précisé qu'il faudrait faire la demande au niveau cantonal afin que ce soit le Canton qui décide de cette suspension des verbalisations de parcage.

M. Panzera : Vous désirez donc que je demande à Polouest de suspendre les contrôles de parcage dans toute la commune pendant cette période de pandémie ? Je ne suis pas seul décisionnaire mais j'en parlerais lors de notre prochaine séance de Municipalité.

M. Gyax : J'aimerais revenir sur l'intervention de M le Syndic, lors de la séance de décembre, au sujet des travaux sur le projet du Laviau. M. le Syndic avait annoncé à l'époque une prochaine réunion avec la Municipalité de Préverenges. Cette réunion est-elle fixée ? La commission du Laviau pourrait-elle en être informée ?

M. le Syndic : Effectivement, une réunion est fixée le 2 mars avec les syndics de Préverenges et un délégué à la commission Venoge, le syndic d'Echandens. Je vous tiendrais au courant de l'avancement de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion clôt la séance à 22h10.

Conseil communal

M. Michel Racine		Mme Olga Aguilar
Président		Secrétaire